

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE DE TOUS LES POSTES DE
SECOURS POUR LA SAISON ESTIVALE 2023
COMMUNE DE SIX-FOURS LES PLAGES
(83140)**

NOUS, Jean-Sébastien VIALATTE –Député Honoraire-Maire de Six-Fours les Plages,
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2 et suivants et
article L.2213-1,

CONSIDERANT, qu'il appartient au Maire, dans l'exercice de ses pouvoirs de police,
de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la salubrité et la sécurité
publique,

-ARRETONS-

ARTICLE 1^{er} : Les postes de secours de la Commune de Six Fours les Plages, seront fermés à
compter du samedi 30 septembre 2023 à 18h00.

Le présent arrêté sera affiché dans tous les postes de secours ainsi qu'à la
Mairie du centre ville et aux Mairies annexes des Lônes et du Brusç, pour
information au public.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal,
Le Directeur Général des Services de la Commune de SIX FOURS LES
PLAGES et tous agents de la Force publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Cet arrêté et transmis en Préfecture du Var dans les formes légales.

Fait à Six Fours Les Plages, le 28 septembre 2023

Jean-Sébastien VIALATTE
Député Honoraire
Maire de Six Fours Les Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

